



Syndicat National FORCE OUVRIERE

Des Finances Publiques

SECTION HAUTE-GARONNE

## CAPL Agents Administratifs des FP du 15 janvier 2016

### Mouvement complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2016

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour examiner le mouvement complémentaire des agents administratifs des finances publiques de la Haute-Garonne.

Par bonheur, ce mouvement, complémentaire à celui du 1<sup>er</sup> septembre 2015, est maintenu pour la catégorie C.

En effet, notre Direction générale a décidé unilatéralement la modification des règles de gestion notamment les règles favorables aux agents.

Pourtant, après 2 ans de discussions et 3 de période transitoire, celles-ci atteignaient en 2014 un niveau de stabilisation en permettant l'appropriation par tous.

Certes, elles n'étaient pas parfaites et auraient mérité d'être revisitées, mais dans la concertation.

C'est ainsi que les agents administratifs des finances publiques devront, à partir de 2016, exercer leurs fonctions pendant 3 ans dans leur affectation. Toutefois, cette règle ne s'appliquera pas aux agents faisant valoir leur souhait de rapprochement familial. De la même manière que les agents B ou A, les RAN pourront être fusionnées en fonction des besoins.

Pour autant, notre département est à 20 vacances d'emplois après l'établissement du mouvement complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2016. D'un point de vue pratique, nous nous interrogeons sur l'absence de publication des projets de mutation sur Ulysse 31 ( ? ) et sur l'absence des documents nécessaires à la bonne compréhension de ce mouvement comme la situation des effectifs des agents C ou les affectations locales des agents ALD ou détachés pour cette catégorie. Ces éléments sont indispensables à la préparation de cette CAPL.

Pour mémoire, **FO-DGFIP** est la seule organisation syndicale à revendiquer deux véritables mouvements par an et à exiger une véritable reconnaissance de la priorité à travers la prise en compte de l'ancienneté du fait générateur en premier critère.

Pour **FO-DGFIP**, l'attitude de la Direction générale, restée sourde à nos arguments, n'est pas acceptable et prouve son indifférence aux conditions de vie matérielle des personnels. Ces modifications en termes de règles de gestion ne sont pas « marginales » et sont le dommage collatéral de toutes les réformes en cours. Elles deviennent malheureusement nécessaires du fait des restructurations et suppressions de postes et services.

Il suffit en effet de constater la multiplication des positions ALD pour comprendre que le Directeur général est dans l'obligation de donner plus de souplesse aux directions locales en matière de règles de gestion s'il veut poursuivre les réformes en cours.

Se battre contre ces modifications n'a donc de sens que dans un cadre plus large de lutte contre le démantèlement du réseau de la DGFIP et l'abandon de pans entiers de missions.

Seule la mobilisation de l'ensemble des personnels pourra inverser cette tendance et c'est pourquoi **FO-DGFIP** appelle l'ensemble des agents à la grève et à la manifestation du 26 janvier prochain.